

ACTIVITÉ

Comment les normes sociales et juridiques définissent l'abus de pouvoir

Histoires

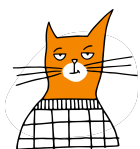
HISTOIRE 1: Mesure de chocolat VS mesure de montre

1) Une jeune politicienne prometteuse fait une belle carrière en politique. En réalité, elle est tellement influente et appréciée au sein de son parti qu'elle deviendra probablement la prochaine Première ministre si son parti remporte les élections. Mais au lieu de cela, elle est impliquée dans un scandale public après que l'on a découvert qu'elle avait utilisé sa carte de crédit gouvernementale pour acheter des barres de chocolat et d'autres petits articles personnels. Bien qu'aucune responsabilité pénale ou légale ne soit reconnue, elle est forcée de quitter le parti et doit s'éloigner de la politique pendant les trois années suivantes.

2) Un homme politique est nommé ministre des infrastructures et des transports. Il reste ministre même après un changement de gouvernement. À la lumière d'un scandale de corruption, il subit des pressions pour démissionner : lui-même ne fait pas l'objet d'une enquête, mais il entretient des liens étroits avec un entrepreneur inculpé, qui a offert une montre de luxe d'une valeur de 10 000 euros au fils du ministre. Il est donc contraint de démissionner.

Pour les travailleur·se·s de la jeunesse :

Les comportements de ces deux personnes politiques n'ont pas eu d'implications en matière de justice pénale, mais ont été jugés selon des normes sociales, c'est-à-dire en fonction de ce que les habitant·e·s du pays considèrent comme acceptable ou inacceptable de la part des fonctionnaires. Cela peut conduire, comme dans le cas de nos histoires, à des réactions sociales ou à des sanctions. Dans un



pays, il suffisait d'acheter du chocolat pour être sanctionné-e. Dans l'autre pays, il a fallu une montre de luxe payée par quelqu'un d'autre. Les différentes perceptions de ce qui est qualifié de "corruption" dans différents pays ne sont pas seulement un problème, mais aussi une opportunité : si nous reconnaissons que certains actes considérés comme "normaux" dans notre pays, notre région ou notre ville sont considérés comme "corrompus" dans un autre contexte, nous sommes défié-e-s dans nos croyances et appelé-e-s à réfléchir à l'endroit où nous voulons placer notre critère d'acceptation (ou de rejet) des abus de pouvoir.

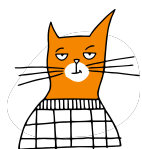
HISTOIRE 2: La corruption internationale hier VS aujourd'hui

1) Depuis les années 1990 au moins, l'une des plus grandes sociétés d'ingénierie électrique du monde a mis en place un système mondial de corruption pour remporter des projets et augmenter ses prix, en versant des pots-de-vin à des responsables gouvernementaux et à des fonctionnaires en Asie, en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient et dans les Amériques. L'entreprise est en mesure de le faire parce que la loi de son pays l'y autorise : elle peut même les déduire de ses impôts, pour autant que ces dépenses soient engagées à l'étranger. Même si la loi change, la corruption est une pratique commerciale établie au sein de l'entreprise, qui continue à agir ainsi jusqu'à ce qu'elle soit finalement poursuivie et sanctionnée par les autorités avec une amende d'un milliard d'euros.

2) Une société bien connue importe du pétrole pour le vendre dans son pays et sur le marché européen. La compagnie pétrolière a été impliquée à plusieurs reprises dans des scandales de corruption dans plusieurs pays d'Afrique et du Moyen-Orient : au fil des ans, elle a corrompu des fonctionnaires pour obtenir des droits d'exploitation pétrolière, évitant ainsi de payer des impôts et causant des dommages considérables à l'environnement. À la suite d'enquêtes, elle accepte de payer des pénalités élevées pour clore les affaires. Bien qu'une condamnation à l'amiable équivaille à une condamnation dans la législation de ces pays, l'entreprise ne reconnaît pas sa culpabilité.

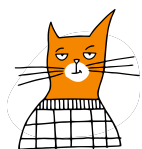
Pour les travailleur-se-s de la jeunesse :

Les normes sociales ne sont pas gravées dans la pierre, mais peuvent évoluer et être redéfinies au fil du temps. Ce qui était considéré hier comme une "pratique commerciale ordinaire" peut être considéré aujourd'hui comme de la corruption, et des sanctions peuvent être appliquées en conséquence. Imaginez que vous découvriez aujourd'hui qu'une entreprise de mode a versé des pots-de-vin à l'étranger pour éviter les contrôles sur les mauvaises conditions de travail des enfants dans ses usines. Comme beaucoup d'autres consommateur-riche-s, vous "sanctionneriez" probablement l'entreprise en lui faisant honte et en n'achetant plus ses vêtements. La société sanctionnerait l'entreprise en la





scandalisant dans les médias. En outre, des histoires similaires montrent comment un changement de valeurs et d'opinions dans une société peut entraîner ou soutenir un changement des normes formelles fixées par la loi. Jusqu'aux années 1990, la corruption de fonctionnaires étrangers était non seulement socialement acceptable, mais même déductible des impôts dans la plupart des pays de l'OCDE. Le consensus mondial croissant contre la corruption a donc amené de nombreux pays à suivre la première initiative législative des États-Unis visant à interdire la corruption de fonctionnaires étrangers en 1977. Il aura fallu une vingtaine d'années, mais c'est finalement le débat moral et politique qui a permis de modifier la loi dans le monde entier.

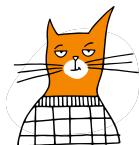




more monitoring action in the EU



**Co-funded by
the European Union**



momoeu.chance.international